
TRAVAUX DE NETTOYAGE OU D'ENLEVEMENT D'OBSTRUCTIONS DANS UN COURS D'EAU

PROCÉDURE

A titre indicatif, les travaux de nettoyage visés par la présente procédure sont :

- Enlèvement de branches et de troncs d'arbres ;
- Enlèvement de pierre ;
- Enlèvement d'un amoncellement ponctuel de sédiments (décrochage ponctuel de talus) ;
- Démantèlement d'un barrage de castors ;
- Enlèvement de végétation nuisible (cas exceptionnels) ;
- Démantèlement d'un embâcle ;
- Enlèvement de toute nuisance (déchets, immondices et autres) ;
- Enlèvement d'un pont ou d'un ponceau dont le dimensionnement est insuffisant ;
- Enlèvement de neige qui a été déposée volontairement dans un cours d'eau ;
- Affaissement de la rive dû au passage des animaux ailleurs que dans un passage à gué.

Du moment où un objet quelconque constitue un obstacle au libre écoulement de l'eau qui menace la sécurité des personnes ou des biens, il doit être enlevé sans délai.

Étape 1: Inspection visuelle de la personne désignée au niveau local

Suite à une demande d'une personne dénonçant une obstruction de cours d'eau ou d'un constat visuel d'un employé municipal, une inspection par la municipalité locale est requise. La procédure s'arrête ici si, suite au constat fait par la personne désignée au niveau local, le problème est non-fondé.

Étape 2: Détermination de la cause et contact avec l'intéressé concerné

La personne désignée au niveau local doit communiquer avec le(s) propriétaire(s) concerné(s), par un avis écrit et doit être transmis par un moyen qui permet d'obtenir une preuve de réception par le destinataire, afin que ce(s) dernier(s) procède(nt) aux travaux correctifs le plus rapidement possible.

Dans la mesure où la personne désignée au niveau local ne peut identifier le(s) propriétaire(s) responsable(s), elle devra procéder ou faire procéder aux travaux aux frais de la municipalité locale.

Étape 3: Expiration du délai d'intervention

La personne désignée au niveau local doit valider sur place la conformité des travaux.

En aucun temps, le fond du cours d'eau ne devra être creusé lors de cette intervention et il ne devrait pas rester d'accumulation d'eau inhabituelle dans le lit du cours d'eau.

Dans la situation où le(s) propriétaire(s) ciblé(s) n'a (ont) pas procédé aux travaux, la personne désignée au niveau local peut procéder ou faire procéder à l'enlèvement des obstructions et nuisances. La municipalité locale pourra se faire rembourser par le(s) propriétaire(s) concerné(s) selon le moyen qu'elle jugera le plus opportun.

Étape 4: Acceptation des travaux de nettoyage

Un rapport écrit faisant état de la conformité des travaux devra être transmis à la MRC incluant une copie de toutes les correspondances touchant les interventions citées.

**Rapport et Déclaration de conformité de travaux relatifs aux obstructions
et aux nuisances dans un cours d'eau.**

1. IDENTIFICATION DE LA PERSONNE QUI A DONNÉ CETTE INFORMATION

Nom et prénom : _____ Lots : _____
 Adresse : _____ Date : _____
 _____ Heure : _____

2. CONSTAT, SITUATION DE L'OBSTRUCTION ET AVIS

Nom du cours d'eau : _____ Lots : _____
 Date et heure du constat : _____ Photos : Oui Non
 Avis transmis au(x) propriétaire(s) concerné(s) : Oui Non Non applicable
 Date et heure de l'avis : _____ Échéance exigée : _____
 Avis à l'autorité responsable de la sécurité civile (si applicable) : Oui Non

3. NATURE DE L'OBSTRUCTION

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Branches / Troncs d'arbre | <input type="checkbox"/> Dépôt volontaire de neige |
| <input type="checkbox"/> Pierre | <input type="checkbox"/> Affaissement ponctuel de talus |
| <input type="checkbox"/> Végétation nuisible | <input type="checkbox"/> Amoncellement de sédiments |
| <input type="checkbox"/> Pont ou ponceau d'un diamètre insuffisant | <input type="checkbox"/> Travaux de démantèlement d'un embâcle |
| <input type="checkbox"/> Travaux de démantèlement d'un barrage de castors (<i>section 5 à remplir</i>) | |
| <input type="checkbox"/> Autre embarras (à préciser) : _____ | |

4. DESCRIPTION DES TRAVAUX REQUIS ET AUTRES

Exécution des travaux : urgent non urgent
 Description des travaux : _____

 Évaluation du coût des travaux : _____ Date de fin des travaux : _____

5. IDENTIFICATION DU TRAPPEUR

Nom du trappeur : _____ Numéro de tel : _____
 Avez-vous exécuté la surveillance des travaux de démantèlement : oui non
 Qui a exécuté les travaux : _____ Date de fin des travaux : _____
 Les travaux ont-ils permis de rétablir l'écoulement naturel de l'eau : oui non

6. INSPECTION DES TRAVAUX EXÉCUTÉS

Date de l'inspection : _____
 Qui a exécuté les travaux : _____
 Exécution des travaux de nettoyage: conforme non conforme
 Exécution des travaux préventifs : conforme non conforme
 Suivi recommandé : _____

7. SIGNATURE DE LA PERSONNE DÉSIGNÉE AU NIVEAU LOCAL (ou de son mandataire)

 (Signature de la personne désignée ou son mandataire) (Nom en lettre moulée) (Date de la signature)